

Remédier en 2021 aux maux de 2020

L'année exceptionnelle qui s'achève laisse de nombreux chefs d'entreprise désemparés. Interdits de travailler pendant la moitié de l'année pour certains, privés d'activité pour d'autres, tous appréhendent avec anxiété le passage à la nouvelle année.

Laurent Munerot

🐦 @LMunerot

Pour beaucoup, quitter 2020 ne suffira pas à tourner la page : hôtels, cafés et restaurants fermés, stations de sports d'hiver à l'arrêt, activité économique lourdement ralentie... Des milliers de chefs d'entreprise et leurs salariés, directement ou indirectement touchés par les mesures sanitaires, continueront d'en souffrir au moins jusqu'à la fin du mois de janvier 2021. Ils voient ainsi s'éloigner tout espoir de commencer la nouvelle année sous de meilleurs auspices que 2020.

Accompagnement d'urgence

Les mesures d'accompagnement d'urgence qui ont été prises face à la crise demeurent insuffisantes même si elles auront permis d'éviter le pire.

Par ailleurs, le plan « France Relance » comporte trop peu de mesures adaptées au fonctionnement et aux priorités des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. Il est indispensable de permettre le retour à une



©maxdigi - stock.adobe.com

activité économique qui pourrait avoir déjà franchi le point de non-retour. Les entreprises fermées, les compétences perdues, les entrepreneurs écoeürés, la détresse morale et psychologique ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique. Et le temps que nous avons déjà perdu ne sera jamais rattrapé.

Les entreprises de proximité se sont montrées sérieuses et rigoureuses dans l'application des protocoles sanitaires – qu'elles ont même, pour certaines, volontairement renforcés, dans le secteur de

l'hôtellerie-restauration ou du bâtiment par exemple.

Dans un effort d'adaptation inouï, elles se sont prêtées au télétravail malgré les contraintes évidentes d'un grand nombre de métiers de proximité. Elles ont eu à cœur l'intérêt de leurs clients, de leurs patients et de leurs salariés alors même que les services de santé au travail étaient aux abonnés absents.

Responsabilité partagée

Il importe aujourd'hui que 2021 ne soit pas la répétition de 2020. La responsabilité sanitaire et économique doit être mieux partagée et doit impliquer tous les acteurs de notre pays: les particuliers, les administrations – dont l'inertie est parfois mortifère – et les entreprises de toutes tailles, des plus petites jusqu'aux plus grands groupes dans tous les secteurs. Les banques et les assurances ont à ce titre un rôle particulier à jouer pour épauler les chefs d'entreprise et leur permettre d'envisager avec un peu plus de sérénité un avenir bien incertain.

L'horizon, heureusement, ne

serve pas que des orages. L'apprentissage a fait cette année une campagne record et l'attachement des Français aux entreprises de proximité ne se dément pas, il s'est même renforcé.

Investir dans les entreprises de proximité

La perspective d'une vaccination à grande échelle, quant à elle, pourrait mettre un coup d'arrêt à la crise sanitaire. Aussi enthousiasmante qu'elle soit, elle ne doit pas faire oublier les dégâts causés par la pandémie. Si l'on veut effectivement remédier en 2021 aux maux de 2020, nous devons investir massivement et collectivement dans les entreprises de proximité. Elles sont installées partout sur le territoire, créent des richesses, des emplois, forment des jeunes et ne sont pour la plupart pas délocalisables.

Leur extraordinaire résilience, démontrée chaque jour, fera le reste. Elles ont toute ma confiance et je serai à leurs côtés dans tous les combats qui viennent.

Au nom de l'U2P, je leur fais part de mes meilleurs vœux de santé et de prospérité. ■

Confinement

Hôtels, cafés et restaurants : fermer tue !

page 2

Enquête Les commerces alimentaires spécialisés, des commerces plus qu'essentiels pour les Français page 3

Santé au travail L'accord permettra de mieux répondre aux besoins des entreprises de proximité et de leurs salariés page 3

Hôtels, cafés et restaurants : fermer tue !

L'U2P alarme sur les conséquences dramatiques d'un prolongement des fermetures administratives. 2 entreprises sur 3 menacées de fermeture définitive.

En soutien aux organisations professionnelles de l'hôtellerie et de la restauration, l'U2P qui représente 3 millions d'entreprises de proximité, alerte les pouvoirs publics sur la situation catastrophique qu'affronte tout le secteur, en passe d'atteindre le point de non-retour.

En effet, le GNI et l'UMIH révélaient récemment que la crise pourrait entraîner la fermeture de 2 établissements sur 3 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

« Si nous attendons le 20 janvier, comme annoncé par le Gouvernement, nous risquons d'avoir beaucoup de disparitions d'entreprises, alerte Laurent Munerot, Président de l'U2P. N'oublions pas que le danger qui plane sur ces entreprises, vitales à l'économie et à la culture de notre pays, plane aussi sur l'ensemble de l'économie de proximité. Il y a également un réel danger humain derrière ces fermetures : les chefs d'entreprise sont en détresse, et chaque jour qui passe empire la situation. » La fermeture de ces entreprises entraînerait ainsi une

« Le danger qui plane sur ces entreprises, vitales à l'économie et à la culture de notre pays, plane aussi sur l'ensemble de l'économie de proximité. Il y a un réel danger humain derrière ces fermetures. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P



Mises bout à bout, les périodes de fermetures administratives des cafés et restaurants avoisinent 6 mois sur 2020 – les hôtels, quant à eux, sont privés de touristes depuis mars dernier.

réaction en chaîne catastrophique. Commerces et services de proximité, fournisseurs, artisans, agriculteurs... Des milliers d'entreprises, victimes collatérales de la crise, seraient directement impactées par ces fermetures définitives. Un problème culturel se poserait également : comment imaginer faire de 2021 l'année de la Gastronomie comme le souhaite le Premier Ministre Jean Castex, si plus d'un établissement sur deux se voit contraint de fermer ses portes ?

Restauration collective en exemple

Solidaire des organisations professionnelles du secteur, l'U2P appelle le Gouvernement à trouver, en concertation avec les organisations représentatives et dans un cadre sanitaire sûr, des solutions pour une réouverture au plus vite.

« Pendant que les restaurants ont été fermés, la restauration collective dans les écoles ou entreprises est quant à elle restée ouverte : cela montre que des solutions peuvent être trouvées ensemble pour garantir une ouverture, et ainsi éviter la mort de milliers d'entreprises », commente Laurent Munerot.

L'U2P réclame également une amélioration du dispositif d'aide mis en place : si le Gouverne-

ment a garanti un renforcement des aides à hauteur 10 000 euros ou une indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires mensuel, via le fonds de solidarité, ces aides doivent s'appliquer à compter du mois de novembre, mois qui a été complètement impacté par le reconfinement.

Six mois sans chiffre d'affaires

« Mises bout à bout, les périodes de fermetures administratives des cafés et restaurants avoisinent les 6 mois sur 2020 – sans parler des hôtels, sans touristes depuis mars dernier : c'est la moitié d'une année sans chiffre d'affaires pour ces entreprises ! Malgré les aides mises en place, l'Etat est loin de compenser ce manque à gagner, sans parler des charges fixes. Nous

« Pendant que les restaurants ont été fermés, la restauration collective dans les écoles ou entreprises est quant à elle restée ouverte : cela montre que des solutions peuvent être trouvées ensemble pour garantir une ouverture, et ainsi éviter la mort de milliers d'entreprises. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P

demandons un accompagnement encore plus poussé de ces entreprises – il en va de leur survie », conclut Laurent Munerot. ■

Mobilisation nationale le 14 décembre

L'UMIH et le GNI ont appelé à un grand rassemblement national et statique à Paris, Esplanade des Invalides (rue de l'Université), lundi 14 décembre 2020 à partir de 13 h 00. Un rassemblement auquel a pris part Laurent Munerot, le Président de l'U2P.

Le 14 décembre est une date symbolique : c'est 9 mois plus tôt, le 14 mars 2020, que le Premier ministre, Édouard Philippe, annonçait la « fermeture effective de tous les lieux publics non indispensables à la vie du pays. »

Depuis plusieurs semaines, l'UMIH et le GNI ont rassemblé les professionnels du secteur lors d'une cinquantaine de manifestations organisées sur tout le territoire.

Les commerces alimentaires spécialisés, des commerces plus qu'essentiels pour les Français

Une étude réalisée par l'Institut CSA pour la CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P) en octobre dernier révèle que l'image des commerces alimentaires de proximité demeure excellente, en particulier auprès des jeunes générations.

Dans la vie de tous les jours, la boulangerie demeure, pour les Français, le commerce qu'il est important d'avoir près de chez soi (89 %), suivi par le primeur (78 %), l'épicerie (74 %), le boucher (71 %), le pâtissier (67 %), le café restaurant (66 %), le poissonnier (66 %), le charcutier (65 %), le fromager (62 %).

Crise sanitaire

La crise sanitaire a valorisé le rôle et l'image des com-

merces alimentaires spécialisés auprès des Français (30 %) tout particulièrement dans les communes rurales (34 %). Sur cette période, les Français ont notamment été rassurés quant à la sécurité sanitaire dans les magasins de leurs artisans et commerçants de proximité (73 %) et quant à l'origine des produits achetés (70 %). Grâce à ces commerçants, les Français ont également pu maintenir un lien social (64 %).

En conséquence, les Français appellent de leurs vœux le développement des commerces alimentaires de proximité spécialisés près de chez eux (78 %), un souhait plus important que lors de la précédente enquête de 2018 (74 %).

Vitalité des centres-villes et centres-bourgs

Pour Joël Mauvigney, Président de la CGAD, « les résultats de cette nouvelle enquête montrent

que nos entreprises de proximité, qui exercent aussi bien leurs activités en magasin, que sur les marchés ou bien encore sur la voie publique, sont essentielles mais surtout indispensables pour la vitalité d'un quartier, d'un centre-ville ou d'un centre-bourg. La crise sanitaire a mis en avant ce rôle majeur. »

Les résultats de l'étude ainsi qu'une infographie détaillée sont disponibles sur le site Internet de la CGAD: www.cgad.fr. ■

Santé au travail : l'accord permettra de mieux répondre aux besoins des entreprises de proximité et de leurs salariés

L'U2P se félicite que l'accord signé entre les partenaires sociaux ouvre la voie à une meilleure prise en compte des spécificités des entreprises de proximité et de leurs salariés.

Outre son inadaptation structurelle aux besoins des entreprises de proximité, le système de santé au travail n'a pas été en mesure d'accompagner efficacement les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux pendant la crise sanitaire. C'est pourquoi l'U2P se félicite que l'accord signé entre les partenaires sociaux ouvre la voie à une meilleure prise en compte des spécificités des entreprises de proximité et de leurs salariés.

Les services de santé au travail verront ainsi leur rôle renforcé en matière de prévention et d'accompagnement des TPE-PME avec une offre de services minimale obligatoire. À ce titre, l'accord prévoit la mise en œuvre d'une certification des Services de santé au travail interentreprises (SSTI renommés SPSTI par l'accord - Services de prévention et de santé au travail interentreprises) s'appuyant sur un cahier des charges national élaboré par les partenaires sociaux. Cette certification sera un levier d'amélioration et d'homogénéisation



des services rendus par la médecine du travail.

Médecins de ville

En parallèle, des médecins de ville formés à cet effet prendront désormais assurer une partie des missions auparavant dévolues à la médecine du travail, telles que le suivi périodique des salariés n'occupant pas de postes à risque. Il s'agit d'une avancée considérable, portée par l'U2P de longue date, qui facilitera le suivi médical dans

les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

La gouvernance du système sera également revue, avec une meilleure représentation des entreprises de proximité et une clarification des modalités de désignation au sein des conseils d'administration des SPSTI.

Santé des indépendants

En outre, l'accord permettra aux travailleurs indépendants de bénéficier, s'ils le sou-

haitent, d'un suivi de leur état de santé en lien avec leur activité professionnelle, une demande qui était également portée par l'U2P.

Enfin, l'accord consacre le rôle central des branches professionnelles en matière de prévention des risques, et confirme celui des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat - CPRIA et des Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales - CPRL-PL en matière de qualité de vie au travail et de conditions de travail.

« Cet accord apporte tout l'arsenal nécessaire aux secteurs et aux entreprises représentés par l'U2P pour mettre en place un système de prévention et de suivi sanitaire réellement efficace, au profit des salariés et des entreprises de proximité, conclut Laurent Munerot, Président de l'U2P. C'est la raison pour laquelle notre Conseil National a donné mandat à Michel Chassang, le chef de file de l'U2P dans cette négociation, pour signer l'accord. » ■

Brèves

Une partie des congés payés pris en charge pour les activités fermées le plus longtemps en 2020 dont les hôtels, cafés et restaurants.

Le GNI et l'UMIH (membres de la CGAD, affiliées à l'U2P) demandaient que l'État prenne en charge une partie du coût des congés payés qui auraient, sinon, porter le coup de grâce à de nombreuses entreprises de l'hôtellerie-restauration exsangues. Une mesure également portée par l'U2P pour l'ensemble des entreprises de proximité. Les organisations professionnelles ont ainsi obtenu du gouvernement la prise en charge de dix jours de congés payés pour les entreprises ayant connu une interruption partielle ou totale d'activité d'au moins 140 jours en 2020 et dont le chiffre d'affaires a baissé d'au moins 90 % pendant les périodes d'urgence sanitaire.

L'U2P défend au niveau européen sa position sur les travailleurs des plateformes.

Lors d'une rencontre avec la députée européenne Sylvie Brunet, qui prépare un rapport d'initiative sur les travailleurs des plateformes, l'U2P a rappelé qu'un travailleur des plateformes était avant tout quelqu'un avec un métier. L'exercice de ce métier se fait par le biais d'un outil numérique, contrairement à un entrepreneur traditionnel, mais le recours à un outil de mise en relation avec des clients plutôt qu'un autre ne justifie en aucun cas l'application de règles différentes. De fait, le recours massif au régime de la micro-entreprise par les travailleurs des plateformes crée une concurrence déloyale dont les premières victimes sont les vrais travailleurs indépendants, que représente l'U2P. L'U2P a ainsi réitéré la pertinence d'un système à deux statuts, travailleur indépendant et salarié, l'un et l'autre s'accompagnant de droits et d'obligations spécifiques. Ce rapport, présenté au

premier trimestre 2021 au Parlement européen, vise à préparer une consultation des partenaires sociaux européens en début d'année prochaine ainsi que l'élaboration d'une proposition de directive fin 2021.

Lancement d'un label des places de marché en ligne vertueuses. Le ministre délégué chargé des PME, Alain Griset, et le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques, Cédric O, ont annoncé le lancement d'un label destiné aux plateformes de marché en ligne. Figureront parmi les critères d'obtention les engagements pris en matière de loyauté et de transparence à l'égard de leurs partenaires commerciaux, de protection des consommateurs mais aussi de responsabilité environnementale et de fiscalité. Cette initiative est une nouvelle étape après la mise en place d'une charte des acteurs du e-commerce, dont l'U2P est signataire, qui vise à garantir des relations plus équilibrées entre grandes plateformes du e-commerce et TPE-PME.

Le financement de l'apprentissage doit faire l'objet d'une concertation.

Un amendement au projet de loi de finances pour 2021, adopté par le Sénat et soutenu par le gouvernement, prévoit le recours aux contributions conventionnelles et volontaires versées par les entreprises aux Opco pour financer l'apprentissage. Si l'U2P se félicite du développement de cette filière de formation qui génère mécaniquement des besoins de financement supplémentaires, elle juge que les contributions supplémentaires ne sauraient être la réponse à ces besoins. Le financement de l'apprentissage relève d'une concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux. L'U2P mène donc une action auprès des députés pour demander la suppression de cet article du projet de loi et demande au gouvernement d'engager une concertation le plus rapidement possible. ■

Agenda

14 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la mobilisation nationale des professionnels de l'hôtellerie-restauration, esplanade des Invalides, à Paris.

Entretien du Président de l'U2P avec Hervé Novelli, Président de l'Association des Plateformes d'Indépendants qui représente en particulier Uber et Deliveroo.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au Conseil d'administration de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point de situation sur le covid-19 en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

17 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion du groupe paritaire de travail de l'agenda social « Réponses à la crise », à l'invitation de Thomas Audigé, Directeur de Cabinet de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

18 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion du groupe de travail paritaire de l'agenda social relative aux formes particulières d'emploi, en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

6 janvier

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, Franck Riester.

7 janvier

Réunion du Bureau de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

Après avoir obtenu la réouverture des commerces et services de proximité l'U2P alerte sur la situation des professionnels de l'hôtellerie-restauration. Le Pt @LMunerot sera à leurs côtés lundi [14 décembre] dans la manifestation parisienne.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 11 DÉCEMBRE 2020



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 décembre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage